

SONGHAY ET MANDE

par Robert NICOLAÏ

I . L'état de la question:

La question du rapport entre le songhay et les langues mandé est revenue ces dernières années dans l'actualité après que l'on ait pu constater (Creissels, Nicolaï) que, au delà de quelques rapprochements typologiques, il était possible de mettre en évidence des rapprochements d'ordre lexicaux et morphologiques que le hasard seul n'expliquait plus. Toutefois, les résultats atteints étaient insuffisants pour établir l'existence d'un lien de parenté génétique qui aurait permis de rattacher tout simplement le songhay à la famille des langues mandé.

Je rappelle, à fin d'illustration et sans chercher l'exhaustivité, quelques éléments de la comparaison dans le domaine morphologique et syntaxique (Nicolaï 1977, 1984; Creissels 1981) .

Creissels (1981) trouve des rapprochements portant sur les pronoms personnels de troisième personne a, i ; sur les démonstratifs : wɔ "ceci, celui-ci" , no "là-bas" ; les morphèmes de conjugaison : na, mana, ma ; les marques prédicatives de la situation : go, bara, ti ; le morphème de synthèse ka ; des dérivatifs : -ri, -nkyè, -anta, -endi ; les postpositions : ga "sur le bord de" , ra "dans" , kone "aux mains de" .

Il établit aussi une cinquantaine de comparaisons portant sur des items lexicaux, en particulier dans le champ sémantique du corps : bras kambe, coeur bine, côte cerow, bassin nkoro, front tapa, gorge karda, graisse noon, langue deene, nez niine, peau kuuru, pied ce, barbe kaabe, poumon kufu, salive vololo, sexe fém. bute, sexe masc. foro, tête bon, ventre gunde, mais aussi dans d'autres domaines : aller koy, apparaître bangey, bosse gungu, casser keyri, dire ci, détacher feri, donner nee, enfler furu, entrer hure, étendre daaru, noir bi, oeuf guuru, percer fun, piler duru, porter un enfant habba, tortue nkura, trou botol, vouloir ba, boue botogo, carquois tongo, détester konno, épais tefey, frapper kar, saluer fo, singe foono, tourmenter dor, tresser туру , etc...

L'auteur, qui s'interdit de tirer une conclusion, souligne que "le problème d'un rapport génétique entre mandé et songhay est un problème réel qui repose sur un nombre relativement important de rapprochements possibles" mais constate aussi que "c'est un problème ouvert" et il conclut "qu'aucune des solutions envisagées jusqu'ici ne semble avoir de chances sérieuses d'être définitivement retenue". Il ouvre enfin la perspective, notant que "s'il devait se confirmer que le songhay présente des affinités révélatrices d'un lien génétique tant du côté Nilo-Saharien que du côté Niger-Congo, s'il devait se confirmer aussi que le songhay présente un rapport beaucoup plus étroit avec le mandé qu'avec les autres branches du Niger-Congo, alors c'est toute la classification génétique des langues africaines à son niveau le plus global qui serait à reprendre. Et il n'est pas du tout impossible qu'un modèle génétique plus raffiné que le classique arbre généalogique s'avère alors nécessaire pour une systématisation adéquate de ces rapprochements que pour l'instant nous nous bornons à constater."

De mon côté, j'ai (1977) tout d'abord proposé une première approche en comparant le songhay et l'azer, dialecte apparenté au soninke. Elle met en évidence un certain nombre de rapprochements typologiques, mais aussi des comparaisons de morphèmes dont je soulignais qu'en l'état elles ne permettaient pas de conclure à une parenté génétique tout en observant que des présomptions quant à ce type d'appareillage entre le songhay et le mandé ne peuvent pas être écartées. Les remarques portent pour l'essentiel sur les caractères suivants : ordre déterminant-déterminé, processus de composition, ordre qualifié-qualifiant, processus de dérivation, structure SOV, ainsi que sur la forme de certains morphèmes dont : *-nce*, *-andi*, *-ante*, *-ra*, pronoms de 3e personne *i* et *a*, que Creissels (1981) n'a pas omis de mentionner.

Les quelques exemples suivants, repris de Nicolaï 1977, donnent une idée de ce dont il s'agit.

- *Ressemblances typologiques* : des similitudes portent au plan prosodique sur la présence d'un système tonal et au plan morphosyntaxique sur :

- l'ordre déterminant - déterminé

bariyo boɔ "la tête du cheval"

- l'ordre qualifiant- qualifié

haya beri "une grande chose"

- la dérivation par suffixation

ceeci "chercher" ceeciyay "action de rechercher"
a tunu "il s'est levé" a tunendi "il a fait lever"

- l'organisation syntaxique de la phrase¹

Sujet + Aux.Verb. + COD + Vb. + COI + Postpos.

- *Ressemblances de détail* : Quelques rapprochements ont été proposés avec le soninke, l'azer et le bozo (dialectes septentrionaux du domaine mandé) (Nicolaï: 1977)², d'autres rapprochements, qui recourent partiellement ceux là ont aussi été présentés par Creissels en 1981. Il s'agit en particulier de:

- morphèmes d'appartenance, de nationalité

-nce (sg) -nke (az)

sg. gurmance "un Gourmantché" "un habitant du Gourma"

az setenke "un habitant de Tichit"

- dérivation des noms d'action.

-yoh (sg) -ye/e (az)

sg ceeci "chercher" ceeciyoh "recherche"

az gere "appeler" geriye "appel"

- participe exprimant l'action faite (sg) / participe et adjectif verbal (az)

-ante (sg) -nte (az)

sg a wi "il a tué" wiante "qui est tué"

az daku dakunte "celui qui a soif"

¹ Sauf pour une sous catégorie de verbes tels : di "voir" etc... , où le complément se place après le verbe.

² On reconnaîtra toutefois que le choix des langues du mandé nord n'est pas méthodologiquement satisfaisant en raison de la proximité géographique et du contact avec le songhay (nous avons nous même indiqué l'existence d'une zone de diffusion dans cette région). Des travaux sur des dialectes moins proches du songhay seront nécessaires mais, malgré tout, les remarques que nous faisons sont pour l'essentiel valables hors de ce domaine limité, cf aussi : Creissels (1981). Leur valeur démonstrative est donc suffisante pour notre propos actuel.

-formation des ordinaux¹.

-ante (sg) -ende (az)

sg hinka "deux" hinkante "deuxième"
az fello "deux" fellende "deuxième"

- pronoms de troisième personne (singulier et pluriel).

Ces pronoms sont ceux qui ne mettent pas en jeu les énonciateurs, ils sont étroitement comparables à leurs homologues songhay .

Az (Tichit)

SG

	simple	emphat	simple	emphat
3 ème (sing)	a/e	ake	a	ɲg a
3ème (plur)	i/u	iku/ikum	i	ɲg e y

Cette approche, limitée à la comparaison de deux langues, a été suivie d'une recherche plus extensive (1984) visant à rassembler le maximum de matériaux susceptibles d'être utilisables pour étudier les relations que le songhay pouvait avoir avec d'une part les langues sahariennes (teda, daza, kanuri, kanembu) et d'autre part les langues mandé dont l'extension est nettement plus importante . La comparaison conduite au niveau lexical et morphologique² a porté sur environ 750 entrées lexicales ; 300 rapprochements sont tentés avec les langues sahariennes et 450 avec les langues mandé.

A l'issue de cette étude les conclusions auxquelles j'aboutissais étaient les suivantes :

¹ Le rapprochement, arbitraire, entre la forme du morphème exprimant l'action faite et la forme de celui exprimant les ordinaux se retrouve dans les deux langues; ce qui mérite d'être souligné.

² L'attention de l'auteur est allée plus particulièrement à l'étude des consonnes initiales des unités comparées, faisant l'hypothèse que c'est probablement parmi elles que d'éventuelles correspondances pourraient le plus aisément être mises en évidence ; les rapprochements proposés ont essayé de tenir compte de ce que l'on savait - à l'époque - des variations phonétiques inter et intradialectales dans les langues considérées.

1. Même si beaucoup des rapprochements proposés sont discutables¹, leur nombre est tel que l'hypothèse d'un lien avec les langues sahariennes ne peut plus être rejetée aisément

2. La masse de données issue de la comparaison avec le mandé pourrait traduire plusieurs choses :

- la trace de plusieurs siècles de relations dans les deux sens à période relativement récente car l'analyse des données comparées permet en particulier de dégager l'existence d'une aire de diffusion lexicale englobant bozo, soninke et songhay occidental

- une relation de parenté génétique et/ou encore un autre contact plus ancien .

3. Enfin, la comparaison des comparaisons permet de reconnaître l'existence de nombreuses entrées communes au songhay, au mandé et au saharien : environ un tiers du stock lexical . Ces entrées communes pourraient éventuellement s'expliquer par une parenté génétique mais rien ne permet de la confirmer qui s'appuierait sur un quelconque critère fiable de la détermination des appartenances par rapport aux modèles existants.

2. Le problème.

Ces résultats, intéressants mais insuffisants, ont montré l'importance du problème: il s'agissait de développer une réflexion plus élaborée sur la recherche de parenté génétique, ses présupposés et sa méthodologie et de reprendre le questionnement sur des bases nouvelles . L'échec est-il du à la nature de la langue étudiée, à la spécificité des méthodes utilisées ou bien est-il la conséquence de l'application des principes théoriques sous-jacents à la démarche?

- Y aurait t'il quelque chose qui serait propre au songhay et qui permettrait d'expliquer la difficulté à laquelle on se heurte dans la recherche pratique de son apparentement génétique?

- Qu'est ce qui dans la théorie et dans les méthodes de description devrait être reconsidéré pour que puissent être appréhendées correctement des données apparemment complexes.

¹ Cf. par exemple, la critique faite par Creissels (1986) de nos propres rapprochements concernant le mandé.

3. Les réponses.

3.1.- Au plan théorique:

Nos essais de réponse nous ont conduit à transformer les présupposés et le cadre de l'analyse en tenant compte de l'ensemble des résultats obtenus non seulement dans le champ de la linguistique comparée mais aussi dans celui du changement linguistique (dialectologie, sociolinguistique, étude des langues en contact et des situations créoles)

Ainsi, on redéfinit le cadre de l'analyse en introduisant certaines données qui n'étaient pas prises en compte : il n'existe pas une unique modalité d'évolution linguistique possible mais plusieurs, lesquelles sont déterminées par des paramètres, orientés soit vers la langue soit vers les locuteurs

Les plus importants de ces paramètres sont :

- La nature du matériau linguistique : caractéristiques phonétiques générales de la langue, forme matérielle des unités morphologiques
- La structure typologique de la langue : articulation du système phonologique, organisation morphosyntaxique des unités de la langue, etc...
- Les fonctions sociolinguistiques attribuées au code : existence ou non existence de fonctions véhiculaire ou vernaculaire
- Le répertoire de la communauté : existence ou non existence de discontinuité linguistique dans le répertoire ; discontinuité perçue, revendiquée.
- Les comportements des groupes en interaction : modalités pratiques de l'actualisation des codes, stratégies langagières
- Les attitudes normatives de la communauté qui développe la différenciation : position des locuteurs face au développement de normes explicites ou implicites, endocentrées ou exocentrées

Etudier l'évolution d'une langue donnée, c'est donc aussi introduire une hypothèse sur la nature et l'importance des paramètres qui sont censés la déterminer. Cela revient à prendre une option sur la prépondérance de telle ou telle modalité concrète de diversification et, par voie de conséquence, sur la pertinence plus ou moins grande de telle ou telle procédure de découverte ou de tel vecteur d'explication lié à (induit par) cette modalité.

Chaque type de filiation renvoie alors à une *configuration paramétrique*. La filiation selon le modèle de l'arbre généalogique pour laquelle la méthodologie comparative a construit des procédures opérationnelles d'établissement de la preuve, traduit une potentialité évolutive spécifique mais les résultats de leur application ne sont satisfaisants que pour cette configuration spécifique.

En conséquence, il n'y a pas de procédure "passe-partout" utilisable quelle que soit l'hypothèse, il y a seulement une argumentation hypothético-déductive du type : si les valeurs des paramètres de la situation étudiée sont x , y , z , alors on peut s'attendre aux effets x' , y' , z' . La reconnaissance effective des effets x' , y' , z' à partir d'une méthodologie X est alors un élément de confirmation de l'hypothèse.

Parallèlement, il s'agit de reprendre la notion bien connue de "continuation" (cf. Meillet : 1958), étroitement liée à la description de la parenté génétique, et de distinguer entre plusieurs dimensions constitutives de cette notion:

La continuation d'une langue n'est pas une donnée simple, elle repose sur une transmission définie à plusieurs niveaux.

- *Transmission du matériau* de la langue ; il s'agit bien entendu du matériau lexical et morphologique saisissable concrètement, celui qui prend sa place dans les dictionnaires.

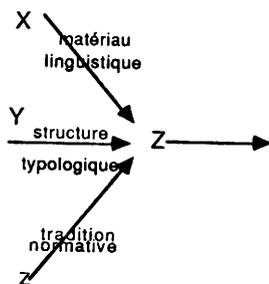
- *Transmission de la structure* typologique ; elle concerne l'organisation phonologique, morphosyntaxique et typologique de la langue.

- *Transmission de la tradition* normative ; celle-ci a à voir avec les modalités de choix et de mise en oeuvre des formes linguistiques (structure et matériau) et avec les représentations liées à l'usage de la langue.

Plus pratiquement, cette dernière dimension pourra être mise en évidence par une étude qui s'appuie conjointement sur les principes utilisés pour décrire la dynamique¹ de l'évolution linguistique, la fonctionnalité sociolinguistique de la langue et l'organisation du répertoire des locuteurs²

¹ La dynamique linguistique doit être testée dans la saisie linguistique des données, toutefois, il est parfois possible de "l'expérimenter" au plan langagier à travers quelques effets de catégorisation.

Cette triple dimension de la notion de continuation pourrait être ainsi symbolisé :



De fait, la parenté génétique "classique", traduite par le modèle arborescent, demande une transmission sans rupture aux trois niveaux tandis que dans notre approche, la notion de parenté se "complexifie" : il s'agit toujours de reconnaître une transmission sans rupture (il ne s'agit donc pas d'affinités ou de ressemblances typologiques), mais la transmission peut être partielle par rapport à une langue donnée.

En conséquence une langue peut être "génétiquement apparentée à plusieurs autres si l'on peut faire la preuve qu'il y a, aux différents niveaux de pertinence reconnus, une transmission sans rupture à partir de langues différentes .

3.2. - Au plan pratique :

²Parmi les approches qui intègrent des éléments utiles pour la saisie de cette dimension on trouve des études qui portent sur les réorganisations structurelles internes à la hiérarchie des traits du système (cf. Nicolaï : 1981), sur le transfert de pertinence d'un trait phonique à un autre, sur le choix des variantes phonétiques, ou bien sur la saisie des usages linguistiques et langagiers. Autrement dit, les travaux qui portent sur les différents processus de sélection de nouvelles formes linguistiques et langagières sont pertinents pour ce propos.

Nous avons abordé la question de l'apparement du songhay en tirant toutes les conséquences de ces réflexions et en faisant l'hypothèse que sa forme actuelle n'était pas nécessairement le résultat d'une transmission sans rupture .

Nous avons choisi de le comparer au touareg . Expliquer pourquoi n'est pas pertinent pour notre propos, nous dirons par contre que les résultats auxquels nous parvenons et qui s'appuient sur un nombre important de comparaisons lexicales, sur l'analyse de plusieurs points du système morphologique, sur une étude sémantique des données prises en compte et sur une réflexion sémiotique appliquée aux structurations formelles du lexique, prennent une signification intéressante dans la perspective que nous développons ici .

L'hypothèse qui découle de notre approche est que la langue dont nous cherchons l'apparement est le résultat de l'évolution d'une forme pidginisée du touareg dans la structure typologique d'une langue mandé; c'est cette langue qui devient le songhay en développant sa propre tradition normative.

Cette hypothèse met en jeu les facteurs liés à la spécificité de la langue qui impose ses structures typologiques. En effet, les travaux montrant des ressemblances importante entre mandé et songhay suggèrent que c'est probablement là que devrait se trouver la langue, ou le groupe de langues, qui a initialement imposé ses structures typologiques au véhiculaire touareg en voie de créolisation dans ce qui deviendra le songhay et que c'est à partir d'elle(s) qu'une nouvelle tradition normative s'est constituée .

Ces rapprochements mettent en évidence des schémas de transformation qui sont souvent ceux que surimposent à la langue qu'ils apprennent les locuteurs en situation d'apprentissage : application des structures typologiques de la langue "maternelle", de sa structure prosodique (effet d' "accent"), utilisation de morphèmes appartenant à la langue maternelle pour "décliner" les formes de la nouvelle langue¹
 Au plan lexical nous ne ferons pas une présentation détaillée des rapprochements possibles et renvoyons à Nicolaï (1984) pour cela . Toutefois nous reprendrons une remarque en soulignant que ces

¹ Est ce bien loin de ce qui se passe lorsqu'un français entreprend de "switcher" dans son discours ?

rapprochements lexicaux avec le mandé sont beaucoup plus importants lorsqu'il s'agit de dénommer des choses concrètes ou des artefacts sous toutes leurs formes (Nicolai, 1984: 143) .

On remarquera que des considérations parallèles peuvent être présentées à propos de l'importance du lexique touareg en songhay septentrional . Il s'agit là d'une situation structurellement identique bien qu'inverse dans sa matérialité: des locuteurs berbérophones prennent le songhay vernaculaire comme langue maternelle .

Les faits montrent qu'ils prennent le "vocabulaire de base" de la nouvelle langue et conservent et/ou adjoignent à ce stock, le vocabulaire spécifique de la langue d'origine, qui leur permet de "parler" des aspects plus techniques de leur milieu socio-culturel que le vocabulaire de leur nouvelle langue ne possédait pas . Il ne s'agit évidemment pas d' "emprunt" .

Ainsi, la présence d'un vocabulaire "spécialisé" actualisé dans une langue donnée n'est pas un critère suffisamment fort pour étayer l'hypothèse que ce vocabulaire résulte d'un phénomène d'emprunt . Il peut au contraire traduire la nécessité dans laquelle se trouvent les locuteurs de le conserver pour parler la réalité qu'ils vivaient au moment où, pour des raisons indéterminées, ils en venaient à "changer de langue maternelle" .

4 . Conclusion:

Cette approche montre qu'il est possible dans une langue sans tradition écrite de reconnaître des types de changement qu'on ne pensait pas pouvoir identifier sans support historique . Enfin, et cela est également important, l'hypothèse de la constitution du songhay n'est pas sans implication pour la classification des langues de la région ; en effet si la comparaison songhay-touareg-mandé permet d'établir qu'un pidgin ou une forme véhiculaire du touareg s'est développée dans la zone sahéenne, les données comparatives collationnées dans l'ensemble des langues de la région pourraient bien montrer, à leur tour, que cette forme pidginisée a pu conduire à d'autres "constitutions" de langues . L'existence souvent mentionnée mais jamais traitée d'un "fonds lexical" commun, dit "négro-africain", devrait pouvoir être abordée dans cette perspective renouvelée et certaines classifications, plus particulièrement en ce qui concerne les langues tchadiques et sahariennes pourraient alors être réexaminées .

Par ailleurs, la question du rapport entre le mandé et le songhay reçoit un nouvel éclairage. Certaines zones de diffusion typologique et lexicale comme celle qui affecte la zone de la Boucle du Niger pourraient aussi être revues en tenant compte de ces résultats.

REFERENCES

Alojary, Gh.

1980 Lexique touareg-français . Copenhague

Charles, MC. - Ducroz JM.

1976 Lexique songhay français, parler kaado du Gorouol. Paris

Creissels, D.

1981 De la possibilité de rapprochements entre le songhay et les langues Niger-Congo (en particulier Mandé). In : Nilo-Saharan, Th. Schadeberg, M.L. Bender eds., pp. 185-199.

Meillet, A.

1958 Linguistique historique et linguistique générale. Paris .

Nicolai, R.

1977 Sur l'appartenance du songhay. Annales de la Faculté des Lettres de Nice, 28, pp. 129-135.

1979b Recherche sur une typologie des changements : évolution interne et contagion en songhay. Travaux du Cercle de Linguistique de Nice, pp.83-93.

1981 Les dialectes du songhay, Paris.

1987a Is Songhay a Creole Language ? In : Pidgin and Creole Languages (ed. Gl. Gilbert). Hawaiï, pp. 469-484.

1987c Revernacularisation et déterminismes évolutifs : les exemples du songhay septentrional et du dendi. In : Current Approaches to African Linguistics, vol. VI, Dordrecht.

Zima, P.

1975 Research in the territorial and Social Stratification of African Languages (Hausa and Songhay) Zeitschrift für Phonetik Sprachwissenschaft and Kommunikationforschung, XXVIII, 3/4, pp. 311-323.

1987b Songhay and Chadic in the West African Context. In : Actes, Fünfter Internationaler Kongress für Hamito-Semististik, Wien, Current Issues in Linguistics Theory, Amsterdam.

1988 Songhay, Hausa and Chadic (Preliminary Notes on Lexical Affinities) . Progressive Traditions in African and Oriental Studies ;` Asia, Africa, Latin America, 21, pp. 185-192.